

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT



Association
québécoise de la
physiothérapie



Fédération
des cliniques
de **physiothérapie**
du Québec



Association Québécoise
des **Ergothérapeutes** en
Pratique Privée

Montréal, le 28 octobre 2024

Réaction à l'article « Un programme de maîtrise pour les adjoints au médecin verra le jour » publié par Marie-Ève Cousineau pour La Presse

L'**Association québécoise de la physiothérapie** (AQP), le **chapitre québécois de l'association canadienne d'ergothérapie** (ACE-Qc), la **Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec** (FCPQ) et l'**Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée** (AQEPP) désirent indiquer qu'elles sont très inquiètes face à l'annonce d'un [nouveau programme d'adjoint au médecin](#) où l'on prévoit que le recrutement se ferait parmi les cohortes étudiantes en physiothérapie et ergothérapie du Québec.

Cette annonce nous préoccupe profondément, considérant les risques d'attrition qu'entraînerait ce nouveau programme pour la physiothérapie et l'ergothérapie. D'ores et déjà, le nombre de diplômé-es dans ces programmes au Québec est insuffisant pour répondre aux besoins de la population. Nous croyons fermement que l'introduction d'un programme d'adjoints au médecin risquerait de détourner des étudiant-es potentiel-les de profession souffrant déjà d'une pénurie de main d'œuvre, aggravant ainsi les défis d'accès aux soins pour les populations vulnérables. L'implantation d'un tel programme serait extrêmement problématique pour la pérennité de nos professions, mais il poserait également une menace pour l'accès en temps opportun à des services professionnels offrant une expertise unique.

Nous rappelons aussi que le MSSS se penche actuellement sur des initiatives d'élargissement des pratiques professionnelles. Dans ce cadre, nous réitérons qu'il est essentiel que la physiothérapie et l'ergothérapie soient reconnues comme les acteurs clés de première ligne en matière de santé neuro-musculosquelettique et fonctionnelle. Le fait de déléguer certains actes, encore et toujours sous supervision médicale directe, est contraire à cette vision et prive le système de santé de l'autonomie de pratique que peuvent offrir les physiothérapeutes et les ergothérapeutes. Certains actes médicaux mentionnés dans l'article pourraient dès aujourd'hui être effectués habilement par les physiothérapeutes, technologues en physiothérapie et ergothérapeutes. Par leur formation et leur expertise, nos professionnel-les sont pleinement capables d'assumer des rôles élargis dans divers secteurs de soins, sans nécessiter de supervision médicale directe. Plutôt que de créer de nouveaux rôles, il serait judicieux de renforcer l'autorité sur le plan médical des professionnel-les actuel-les pour maximiser leur plein potentiel dans l'intérêt de la population.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT



Association
québécoise de la
physiothérapie



Fédération
des cliniques
de **physiothérapie**
du Québec



Association Québécoise
des **Ergothérapeutes** en
Pratique Privée

Depuis plusieurs années déjà, l'Université de Montréal forme des physiothérapeutes en pratiques avancées (D.E.P.A) afin de prendre en charge des rôles nécessitant une plus grande autonomie et expertise en neuro-musculosquelettique. De leur côté, il est bien établi que les ergothérapeutes jouent un rôle crucial dans la promotion de l'autonomie fonctionnelle et la réadaptation des patients, grâce à des interventions ciblées, fondées sur une expertise approfondie en santé mentale et physique. La création de ce nouveau programme pourrait affaiblir l'apport essentiel des ergothérapeutes, des technologues en physiothérapie et des physiothérapeutes au sein du système de santé québécois, alors que leurs compétences sont déjà fortement sollicitées pour répondre aux besoins croissants de la population, de l'enfance à la personne âgée. Les besoins avancés dans l'article justifiant la création des adjoints au médecins peuvent, et sont déjà aujourd'hui, remplis par ces professionnel·les

Samuel Trottier-Lapointe, pht. M.Sc. MBA
Président de l'AQP

Édith Castonguay, Présidente de la FCPQ

Soëla Bandaly, Directrice régionale de l'ACE-Qc

Steeve Vallières, Président de l'AQEPP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT



Association
québécoise de la
physiothérapie



Fédération
des cliniques
de **physiothérapie**
du Québec



Association Québécoise
des **Ergothérapeutes** en
Pratique Privée

À propos de l'Association Québécoise de la Physiothérapie (AQP)

L'Association québécoise de la physiothérapie a pour mission de mobiliser l'ensemble des professionnels de la physiothérapie au Québec et les représenter de manière forte, dynamique et influente afin d'améliorer la santé de la population québécoise.

CONTACT :

Association québécoise de la physiothérapie
CP 77060 Galeries-Terrebonne
Terrebonne (Québec)
J6W 5S5

info@aqp.quebec

514 318-9579